

## E-Création

# Notre assistance d'expert-comptable pour la création de votre entreprise en 9 étapes.

### 1/ Le 1<sup>er</sup> rendez-vous conseil gratuit

Nous faisons connaissance.

**Vous nous expliquez** votre projet et **nous vous donnons notre position** sur la structure à utiliser et le statut du dirigeant.

**Un avis professionnel et des conseils gratuits sans engagement.**

### 2/ La collecte des informations

Nous mettons à votre disposition « E- Création » un questionnaire interactif à remplir sur le Web.

Nous pouvons également le remplir ensemble pour ceux qui préfèrent.

Vos réponses nous aideront à construire votre prévisionnel indispensable à votre réussite.

### 3/ La formalisation de votre business plan

Votre business plan est un dossier complet de présentation de votre projet, il est nécessaire pour déterminer les fonds propres nécessaires, vous donner une vision économique chiffrée **et obtenir des financements.**

### 4/ La recherche de financement

Nous vous assistons dans la recherche de votre financement bancaire.

### 5/ La rédaction des statuts et les démarches administratives

Nous procédons à la rédaction de vos statuts.

Nous nous occupons ensuite de l'ensemble des démarches administratives :

- enregistrement au service des impôts,
- publication dans un journal d'annonces légales
- enregistrement au greffe du tribunal de commerce
- réponse au service des impôts à la suite de cet enregistrement.

## **6/ L'organisation administrative et comptable**

Nous vous assistons dans la mise en place de vos procédures administratives et comptables en mettant à votre disposition notre kit d'organisation.

## **7/ La mise en place d'outils de gestion**

Nous vous proposons un outil :

- de facturation (devis et factures),
- pour vos notes de frais.

## **8/ Le pilotage de votre activité**

Nous vous proposons de vous adresser un tableau de bord avec nos commentaires.

En cas de besoin, nous reprenons immédiatement contact pour vous donner notre position sur les points sensibles.

## **9/ Le diagnostic de votre activité**

Chaque exercice, nous faisons un point complet sur votre activité en vous commentant votre bilan et votre compte de résultat et en mettant en avant vos points forts et vos axes de progression.

**La comptabilité, le juridique, le social, et la fiscalité  
sont propres à notre métier d'expert-comptable.**